

surface soit un demi-verre de solution de couperose bleue, soit une ou deux cuillères de chlorure de chaux en poudre.

Ces débris seront descendus chaque soir dans une caisse métallique bien close, établie par le propriétaire dans le cour de chaque maison ; on en saupoudrera la surface avec du chlorure de chaux avant la nuit. Chaque matin, cette caisse serait vidée dans les charrettes publiques par les soins des employés de la voirie, qui déposeraient une certaine quantité de chlorure de chaux au fond de la caisse vide pour la désinfecter.

HYGIENE PUBLIQUE.

En ce qui concerne l'hygiène publique, les prescriptions indiquent le danger des agglomérations d'hommes sur un même point, de l'accumulation des fumiers ou résidus industriels en décomposition ; elles signalent la nécessité d'opérer les vidanges avec un redoublement de précaution, afin d'éviter les émanations.

La déclaration immédiate des cas de choléra survenus dans une maison doit être obligatoire ; une réglementation rigoureuse devra être appliquée aux hôtels ou logements garnis, dont les chambres occupées par un cholérique ne pourront être livrées à un autre occupant qu'après une désinfection complète.

L'administration municipale aura à surveiller les maisons ou établissements quelconques dans lesquels un ou plusieurs cas de choléra se seront produits. Les postes de police tiendront gratuitement des désinfectants à la disposition des personnes du quartier.

Des ambulances seront préparées soit dans les hôpitaux, soit dans des baraquements spécialement consacrés à ce service.

EAUX MINÉRALES A L'ÉPIPHANIE.

En juillet dernier, l'un de nous a visité le charmant village de l'Épiphanie et a constaté que des travaux considérables sont à se faire pour transformer les sources d'eaux minérales de cette localité en une station d'été les plus attrayantes. Le goût de ces eaux est agréable et l'on sait

qu'elles sont chargées de chlore et de soufre et par là riches en qualités thérapeutiques.

Dès que l'on aura une analyse établissant leurs qualités chimiques une communication immédiate en sera faite à nos lecteurs.

LES EPIDEMIES CHOLÉRIQUES.

La France, depuis 50 ans, a subi quatre épidémies de choléra.

La première partie de l'Inde, après avoir ravagé l'Europe, fit son apparition en France par Calais en 1332, et fit à Paris 18,406 victimes.

La seconde fois, le fléau, parti également des Indes, entra de nouveau par Calais.

Paris lui paya un tribut de 16,164 morts. C'est l'épidémie de 1849.

La troisième épidémie de choléra vint des provinces baltiques, où il était resté à l'état latent.

Il fit son entrée en France en 1853, et ravagea Paris pendant quatorze mois y causant 9,219 décès.

Le quatrième, enfin, eut deux périodes en France.

Venu de la Mecque, le choléra entra à Marseille, en 1865, d'où il sauta à Paris ; cette première période fit 6,000 victimes.

Quelques mois après, un second réveil du fléau, que l'on croyait disparu, emporta encore plus de 7,000 personnes, et quelques cas isolés se montrèrent ensuite jusqu'en 1867.

LA PENSION DE M. PASTEUR.

Le gouvernement français accorde à M. Pasteur, une pension annuelle de 25,000 fr. Cette pension est en outre reversible sur la femme et les enfants du savant chimiste.

On peut ne pas partager toutes les opinions de M. Pasteur, on peut même en combattre quelques-unes, mais il n'est personne qui ne rende hommage aux services qu'il a rendus à la science, à l'industrie, à la fortune publique, et partout, au